ÉTUDES DE SYNTAXE FRANÇAISE

I

LES TEMPS « SURCOMPOSÉS » DU FRANÇAIS

Dans un article de la *Romania*, LI, p. 203-252, M. Foulet a étudié successivement l'origine, la valeur, l'extension et l'avenir probable des « formes surcomposées », telles que: *J'ai eu fini de bonne heure aujourd'hui*; *Dès que j'ai été rentré.....*; *J'aurais eu fini plus tôt, si....*; *Ce soir-là j'avais eu fini de bonne heure*; *I ne font pas de bon café, il a eu été meilleur*; *Iz ont enlevé ces tôles quand iz ont eu été bombardés*; etc.

Pour M. Foulet, la différence entre : *J'ai fini de bonne heure aujourd'hui*, et : *J'ai eu fini de bonne heure aujourd'hui* est celle-ci : dans la phrase avec le passé indéfini on vient de terminer le travail, tandis que dans la phrase avec le passé surcomposé il s'est écoulé un intervalle de temps notable entre la fin du travail et le moment où l'on parle. Et il conclut: « Ainsi nous savons maintenant pourquoi le passé indéfini a besoin de se faire suppléer à l'occasion par un temps surcomposé : c'est qu'il ne renvoie pas volontiers à un passé éloigné du présent ». En d'autres termes, les temps surcomposés marquent un *recul dans le passé.*

A cette thèse nous voudrions tâcher d'opposer une autre explication des temps surcomposés : l'emploi du parfait surcomposé, du plus-que-parfait surcomposé, etc., est dû au besoin de *renforcer* les temps simples correspondants *affaiblis*. Ainsi le parfait surcomposé n'accentue jamais que les fonctions essentielles du passé indéfini, à savoir la « subjectivité » ou la « réalisation définitive », mais ne marque pas un « recul dans le passé ». Aussi l'apparition de cette forme n'a-t-elle rien à faire, à notre avis, avec la disparition du passé défini, avec lequel il n'a aucun rapport spécial. De même le plus-que-parfait surcomposé ne fait qu'accentuer les éléments essen-

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

tiels qui caractérisent le plus-que-parfait simple. Et ainsi de suite pour les autres temps surcomposés.

*
* *

Nous ne commencerons pas par étudier l'origine des formes surcomposées, mais leur valeur actuelle.

Le système d'explication de M. Foulet est basé sur la conception suivante de la valeur des temps du passé :

Un *parfait* renvoie à une action, rapprochée ou lointaine, dont les conséquences se font encore sentir.

Un *prétérit* renvoie à une action définitivement passée, rapprochée ou lointaine.

Or, le *passé indéfini* moderne mettrait l'action dans un passé si rapproché que, toute terminée qu'elle est, son retentissement sur le présent n'a pas eu le temps matériel de s'éteindre[1]. Mais dans une phrase comme : *Il a passé trois mois à la campagne l'année dernière*, le passé indéfini serait un prétérit, car « devant ces notations précises la nuance même du parfait disparaît ».

Le passé indéfini serait donc tantôt un parfait, tantôt un prététérit. Comment expliquer maintenant le besoin qu'a quelquefois ce passé indéfini de se faire suppléer par un temps surcomposé ? Quand est-ce que ce besoin existe ?

Ce besoin existerait lorsqu'on veut renvoyer à un passé éloigné du présent sans vouloir perdre la nuance du parfait. En d'autres termes, on aura une tendance à se servir du passé surcomposé lorsqu'il s'agit d'un fait éloigné dont les conséquences se font encore sentir. Le passé surcomposé — « Je l'ai eu épousée » — serait donc un *parfait reculé*, tandis que le passé indéfini serait un *parfait rapproché*. « Le passé surcomposé est précisément une forme qui permet de maintenir à la fois l'idée de parfait et celle d'éloignement dans le temps » (p. 228).

*
* *

A la conception de M. Foulet de la valeur du passé indéfini nous voudrions en opposer une autre ; le passé indéfini contient

1. « Une action qui vient de s'accomplir » (p. 228). « Une action si près de nous qu'elle n'est pas entièrement terminée » (p. 229).

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

deux éléments: l'idée de réalisation, comme le dit M. Meillet, et la nuance de temps du passé avec le présent comme point de départ. Cette nuance de passé « subjectif » [1] a été fortement mise en lumière par M. Buffin, dans une étude intitulée: *Remarques sur les moyens d'expression de la durée et du temps en français*; nous la retrouvons, mais esquissée seulement, dans une étude de M. Lorck, intitulée: *Passé défini, Imparfait, Passé indéfini*. Nous ne pouvons pas plus développer ici cette conception du passé indéfini que M. F. n'a développé la sienne; nous renvoyons donc au livre de M. Buffin. Au passé indéfini s'opposent, comme temps « objectifs », le passé défini et l'imparfait, qui se distinguent entre eux par ceci: l'imparfait « associe » dans le passé, le passé défini « énonce » dans le passé.

Il faut envisager la question de la valeur du passé indéfini d'un autre point de vue encore.

Il y a des linguistes pour qui ce temps du passé est devenu peu à peu un simple prétérit [2]. D'autres soutiennent que l'emploi plus

1. Il importe de se rendre compte qu'en matière de *syntaxe*, « subjectif » ne veut pas dire « affectif », mais exprime une attitude spéciale par rapport au passé, une façon particulière de considérer le passé: « subjectif » veut dire qu'on envisage le passé avec le présent comme point de départ. Voici un passage de l'étude de M. Buffin: « Chaque fois que, dans le passé, je veux associer deux termes par une même phrase, j'envisage rapidement la nature de ces termes; si l'un peut être considéré comme un jugement de l'esprit sur un fait possédé par la mémoire, j'emploie le passé indéfini, ou je peux l'employer: « Alexandre a été un grand conquérant »; il ne s'agit pas d'une association au passé. Mais si, au contraire, il s'agit d'une qualité inséparable de l'individu même, je dis: « Napoléon était de petite taille », en employant l'imparfait » (*op. cit.*, p. 30). L'auteur ajoute encore: « On peut voir que c'est dans le cas de jugement que l'on pourra, comme dans les langues germaniques, envisager la réalité ou le côté subjectif, et dire: « Alexandre a été un grand conquérant », ou « Alexandre était un grand conquérant ». Voici encore un autre passage du livre. Le passé indéfini n'est pas, comme le passé défini, le signe d'un « passé pur, sans association, énonçant l'acte, en reportant l'esprit vers la notion du passé universel », mais l'indice d'un passé « qui reporte l'esprit vers la notion du passé subjectif de la mémoire » (*op. cit.*, p. 52). En voici un troisième: « Le langage journalier emploie comme temps presque unique le passé indéfini, car il est avant tout subjectif, « j'ai perdu mon mouchoir, j'ai visité Rome, la cérémonie a été belle ». Ici les états de mémoire montent isolément comme des bulles d'air; il ne s'agit pas de conversation véritable, mais de rapides retours vers le passé, pendant que l'esprit reste toujours occupé du présent, que la conscience s'y applique presque entièrement » (*op. cit.*, p. 43).

2. Ainsi pour M. Meillet, le passé indéfini est devenu un prétérit partout dans la France du Centre, depuis qu'on n'y sent plus deux mots (cf. *Ling. hist. et ling.*

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

fréquent, depuis le moyen âge, du passé indéfini, l'emploi moins fréquent du passé défini, représentent non pas une confusion de ces deux temps, mais un déplacement dans la façon de voir le passé. Mais il y a, entre ces deux points de vue radicalement opposés, une troisième possibilité : le passé indéfini a pu avoir le sort auquel n'échappe, à la longue, aucun morphème syntaxique : il a pu *s'affaiblir*, sans perdre entièrement, pour cela, les caractéristiques qu'il a toujours possédées et sans, pour cela, se confondre entièrement avec le passé défini. Cet affaiblissement du passé indéfini expliquerait :

1° Le fait qu'on se sert beaucoup plus facilement qu'autrefois du passé indéfini lorsqu'*on ne tient pas trop à marquer par la forme verbale* la nuance d'aspect qui sépare le passé défini du passé indéfini, le parfait du prétérit. C'est fréquemment le cas : on sait combien le besoin de marquer l'aspect au moyen de formes verbales recule, depuis des siècles, devant le besoin de marquer ainsi plutôt le temps. Ce qui ne veut pas dire que ce besoin aurait entièrement disparu.

2° Le fait qu'on aura une tendance à se servir d'un passé indéfini *renforcé* toutes les fois qu'on tient à marquer *nettement, au moyen d'une forme verbale*, les nuances qui caractérisent le passé indéfini.

Ce passé indéfini renforcé existe : c'est le « passé surcomposé » : *j'ai eu fait*. La forme renforcée du plus-que-parfait sera alors le plus-que-parfait surcomposé : *je l'avais eu fait*.

3° Le fait qu'on aura plutôt besoin, désormais, d'accentuer

gén.,p. 188). Pour M. Vendryes (*Le Langage*, p. 411) le passé indéfini et le passé défini étaient également devenus équivalents, ce qui a causé la perte du second temps. Ce sont là des points de vue simplistes. M. Foulet va beaucoup moins loin, comme on l'a vu. Je crois qu'il est permis de formuler ce principe : tant qu'une langue possède plus d'un temps du passé, de sorte qu'il y a toujours, nécessairement, choix, il y a aussi nécessairement différence. Je voudrais encore faire remarquer que, pour sentir et comprendre la fonction réelle d'un temps du passé dans une phrase, il faut toujours formuler en même temps la même phrase avec les autres temps du passé. C'est alors seulement que les différences entre les temps du passé deviennent sensibles, compréhensibles, même pour ceux qui ont l'habitude d'analyses stylistiques ou littéraires, mais qui n'ont pas celle des analyses syntaxiques, ce qui est tout autre chose, puisque dans ce dernier cas il s'agit de déterminer non des « valeurs », des « effets », mais des *fonctions*. C'est là la raison qui empêche la « stylistique » de déterminer bien des phénomènes *syntaxiques* que seule l'analyse *syntaxique* peut espérer faire découvrir.

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

l'élément « réalisation » — rappelons l'accentuation fréquente de *eu* dans *j'ai eu fait* — que l'élément « subjectivité », puisque la langue continue à posséder un autre temps du passé objectif, l'imparfait, ce qui contribue beaucoup à conserver au passé indéfini sa valeur de temps subjectif.

*
* *

Examinons maintenant les exemples modernes cités et interprétés par M. Foulet, pour voir si le passé indéfini surcomposé renforce réellement la nuance de recul dans le passé, ou si ce temps accentue plutôt soit l'idée de « réalisation définitive », soit la nuance de « temps subjectif » que nous considérons comme les deux fonctions essentielles du passé indéfini simple.

1. « J'ai eu vendu des cartes à 5 sous la douzaine ». — Hélas, je ne les vends *plus* à ce prix-là.

2. « Tu as eu bien joué pourtant! » — Pourquoi ne le fais-tu *plus* ?

3. « Ça marche pas, l'usine? — Elle a eu marché ». — Elle ne marche *plus*.

Arrêtons-nous un moment à ces trois exemples.

Y a-t-il là une nuance marquée de « recul dans le passé » ? N'y a-t-il pas plutôt accentuation de l'élément *réalisation* inhérente au passé indéfini? Le refrain est partout: « C'est *définitivement fini* » [1]. En outre, toutes ces phrases sont fortement *subjectives*, comme le passé indéfini. Y a-t-il dans ces phrases des prétérits ? En aucune façon. M. Foulet cite quelque part la phrase suivante de Jacques Dubois: « Nous avons en outre un troisième parfait, qui indique, plus qu'aucun autre, qu'une chose est *achevée et passée*. Nous le formons avec le verbe *hau-oir*, le participe de *hau-oir* et celui du verbe: Ex: *J'ai heu faict, j'ai heu aimé* ». « Ni Meigret ni Estienne n'avaient vu aussi juste », dit M. Foulet. Mais Dubois ne parle pas du tout de recul dans le passé. Bien au contraire, il nous dit que l'action, dans ces phrases, est « achevée et passée », ce qui est tout à fait conforme à notre façon de voir.

Mais, diront les grammairiens, ce qui est « définitivement fini »

1. Cela peut amener, *dans certains contextes*, une sorte de recul dans le passé. Mais cette nuance est absolument secondaire. Aussi manque-t-elle dans plus d'un exemple.

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

n'a plus aucune influence sur le présent. Ce n'est donc plus un parfait, mais un prétérit. — Mais la définition du parfait-passé indéfini n'est pas celle-là: le parfait envisage le passé avec le présent comme point de départ (Buffin, Lorck), et contient toujours une idée de réalisation (Meillet), c'est-à-dire de définitivement passé. A ces deux points de vue, le passé indéfini est essentiellement la même chose que le parfait surcomposé. Et c'est pour cela que « J'ai fini aujourd'hui de bonne heure » et « J'ai eu fini aujourd'hui de bonne heure » peuvent, au besoin, s'employer l'un pour l'autre! Il n'y a ici « déviation » que pour celui qui croit qu'on se sert du passé surcomposé parce que le passé défini « ne renvoie pas volontiers à un passé éloigné du présent ». Il y a pourtant pas mal de siècles que Dieu *a créé* le monde, ou que Romulus et Rémus *ont fonde* Rome! Il ne s'agit pas, dans tout cela, de moments plus ou moins reculés, mais de la façon dont on envisage le passé. C'est une question d'*aspect* et non pas de *moment*. Mais reprenons la série de nos exemples.

4. « J'en ai eu acheté des fois, du fromage qui... ». — Je n'en achète *plus*.

5. « J'ai eu fait mon service avec des types du département de l'Ain ». — « La phrase suggère, dit M. Foulet, que celui qui parle n'est *plus* tout à fait « de la classe », et en effet c'est un sergent de territoriale ». Recul dans le passé? Non, un passé qui n'existe *plus*. M. Foulet le dit lui-même ici!

6. « Je l'ai eu apprise, cette poésie ». — « Ne lui demandez pas de vous la réciter, il n'a pas dit: je l'ai apprise » (Foulet). Recul dans le passé? Non; le sens est: je l'ai apprise, mais je ne la sais *plus*. Ce passé n'est pas lointain, mais *bien* passé, *définitivement* passé. Ne lui demandez donc pas de la réciter.

7. « Il a eu coupé, ce couteau »[1]. — « Entendez: il ne coupe plus du tout » (Foulet).

8. « Iz ont eu couché dans ce gourbi ». — On n'y couche *plus*; c'est un passé bien passé.

9. « J'ai eu fait partie de la fanfare municipale ». — « Indique bien un passé » (Foulet). Oui, un passé « bien passé ».

10. « Ça a eu été bon, les pionniers ». — « C'est-à-dire : il y a eu un moment où il y avait avantage à être dans les pionniers, au

1. Avec accent sur *eu* !

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

lieu de rester en ligne avec la compagnie; mais ce moment est *bien passé* » (Foulet).

11. « Elle n'est pas ce qu'elle a eu été ». — « Il y a là quelque chose de durable » (Foulet). Recul? Non, elle n'est *plus du tout* ce qu'elle a été. C'est *définitivement* autre chose maintenant.

12. « I ne font pas de bon café, il a eu été meilleur ». — « Moins définitif que dans l'exemple précédent, mais ton de pessimisme: reverra-t-on ces heureux jours? » (Foulet). Peut-on trouver un meilleur exemple du fait que le passé surcomposé souligne les caractéristiques essentielles — subjectivité et réalisation — du passé indéfini?

13. « J'y ai eu été chanter ». — « Période *probablement* lointaine, *en tout cas close* » (Foulet). En effet.

En citant la phrase: « Il en déguerpi chevalerie que tant jour avoit eu aimé » (XIII^e siècle), M. Foulet traduit: « la chevalerie qu'il avait tant aimée et qu'il n'aimait plus ». Et il ajoute: « c'est précisément cette nuance d' « aùtrefois », de temps révolu que traduit dans toutes ces phrases le plus-que-parfait surcomposé » (p. 212). D'accord. Mais il n'y a là aucun recul dans le passé. — A propos de: « Dès que je l'ai eu appelé... », il y voit une action « nettement achevée avant qu'une autre eût commencé » (p. 205). D'accord encore. Mais où est le recul dans le passé? Il y a même une phrase où il s'agit d'une aventure « qui vient d'arriver à quelqu'un », à savoir: « Quand le jour a été venu, j'ai été longtemps à faire mes plaintes » (Sorel, *Francion*, p. 522, cité et commenté ainsi par M. Foulet à la page 220).

Je conclus: le passé surcomposé est un parfait, avec accentuation de l'idée « réalisation définitive », ce qui est tout autre chose que « recul dans le passé ». Il sert donc à renforcer le passé indéfini. Il se distingue nettement du passé défini, par son caractère très accusé de temps « subjectif ».

*
* *
*

Si donc « je l'ai eu fini » est un *passé indéfini surcomposé* — c'est ainsi, je crois, qu'il est préférable de nommer ce renforcement du passé indéfini —, de même « je l'avais eu fini » sera un *plus-que-parfait surcomposé*, renforçant l'élément « réalisation » du plus-que-parfait affaibli. Le français aura alors un *conditionnel passé surcomposé*

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

dans : « je l'aurais eu dit », un *plus-que-parfait mode surcomposé* dans : « si je l'avais eu su ». En ce qui concerne cette dernière forme, elle n'a pas pu être le point de départ de tout ce mouvement de création, qui a dû commencer dans les phrases principales : aussi ne trouve-t-on aucun temps surcomposé dans une phrase subordonnée avant Commynes, et ce n'est pas, sans doute, un hasard. Il est évident aussi que plus on avance chronologiquement, plus on a chance de rencontrer des exemples où la tournure apparaît déjà un peu « cliché », un peu affaiblie. De même, on pourra la rencontrer aussi bien dans des langues qui possèdent encore un passé défini (le provençal, les patois français du Midi) que dans des langues qui n'en ont plus, comme le français parlé, puisque ces temps n'ont *rien à faire avec le prétérit, servant au contraire à accentuer des nuances que le prétérit ne contient pas*.

Pourquoi la langue littéraire ne se sert-elle plus, ou à peine, du passé surcomposé ? Influence de la « grammaire » ? Peut-être. Mais à côté de cela il y a une raison bien plus profonde. Plus une langue est « littéraire », « cultivée », moins elle éprouve le besoin de nuancer les « aspects » temporels par des formes verbales ; elle a à sa disposition une telle richesse d'autres moyens pour accentuer les nuances de ce genre qu'elle y renonce assez facilement. Il lui coûte peu d'obéir ici aux « grammairiens ». Madame de Sévigné, Bossuet — il s'en sert ! —, Descartes étaient plus libres à ce point de vue, moins disposés peut-être aussi à s'abstenir de ce que la « grammaire » défendait. En tout cas, ils s'en servent, ce que Racine, Boileau, Molière s'interdisaient. Mais le peuple a continué à se servir de ces moyens d'expression si commodes, soulignant si bien, à peu de frais, la nuance voulue, par un simple participe ajouté au participe du verbe principal. La langue n'a rien « méconnu » ici, elle n'a pas « manqué d'esprit de suite », elle n'a subi aucun « échec », elle n'a pas travaillé pour tel temps « en poursuivant un autre dessein ». Tout ce que nous pouvons constater est normal, parfaitement explicable par les phénomènes qui décident de l'évolution d'une langue.

*
* *

Voici venu le moment où nous pouvons chercher *l'origine* de ces temps surcomposés, dont nous connaissons maintenant la nature.

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

Et d'abord: est-ce que nous constatons des différences de fonction entre les temps surcomposés du moyen âge et ceux de l'époque moderne? En aucune façon ; on n'a qu'à lire les exemples qu'en donne M. Foulet pour s'en convaincre. Je les reproduirai ici dans l'ordre chronologique.

1. XIII[e] siècle : « Lors recomança a guerroier lo roi Ban de Benoÿe, por ce qu'a lui marchissoit et por ce que hom avoit esté Aramont, par cui il *avoit* sa terre *eüe perdue* si longuement et que molt li avoit neü tant con il avoit esté au desouz » (*Lancelot* en prose).

2. « ... Il en déguerpi chevalerie que tant jor *avoit eu aimé* » (*Livre d'Arthur*) [1].

3. « Et cil en furent molt dolenz, car maint jor *s'étoient eu entramé* et compaignon avoient esté assez ensemble » (*Livre d'Arthur*).

4. « Et lors alerent après mengier esbanoier par le jardin qui laienz estoit derrieres la tor molt biaus et vindrent a un perron ou maint chevalier et maint vallet *s'estoient eu essaié* mainte foiz, mes onques lever ne porent ne tant ne quant ».

Comme on le voit; nous avons dans tous ces exemples de purs plus-que-parfaits, renforcés au moyen de *eu*, mais conservant toutes les nuances du plus-que-parfait.

5. XIV[e] siècle: « Après qu'il *a eu peiné* un peu, il dit que... ». Arrêtons-nous un moment ici. Cette phrase équivaut-elle à « après qu'il eut peiné un peu » ? Tout comme : « dès que je l'ai eu appelé » équivaudrait à : « dès que je l'eus appelé » ? Je ne le crois pas. On peut dire l'un et l'autre, évidemment. Mais cela n'empêche que ces deux moyens d'expression ne sont *pas équivalents*. Le passé surcomposé introduit dans la phrase un élément, quelque faible qu'il puisse être, qui manque au passé antérieur: la notion du présent comme point de départ de la vision du passé [2].

1. Je rappelle que M. Foulet traduit: «... qu'il avait tant aimée *et qu'il n'aimait plus* ».

2. Ailleurs M. Foulet dit : « Soit la phrase suivante: «Voilà une loi de coexistence que nous enseigne la grammaire comparée. Mais cette loi n'a pu être établie qu'après que la grammaire historique *eut déterminé* dans chaque langue un rapport de filiation ». Assurément, le passé antérieur n'offusque pas ici, et l'auteur pourrait citer dans les ouvrages contemporains bien d'autres exemples du même emploi. Qui ne sent toutefois que le passé antérieur est mis là expressément pour éviter le surcomposé (*a eu déterminé*) que la logique de la phrase appelait si naturellement ? » (p. 224). Je me demande si M. Dauzat, l'auteur de la phrase citée, serait de cet avis: la nuance me semble assez sensible.

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

6. XVe siècle : « Après qu'il *a eu pensé* un peu... ».
7. « Quand l'en lui *a eu polu*... ».
8. « Quand je l'*ai eu trouvé*... ».
9. « Et *avoit* icelle duchesse Jaqueline *espousé* le duc Jehan de Brebant, et enparavant *avoit eu espousé* le conte de Pontieu..., et là *espousa* ladite dame Jaqueline le duc de Clocestre ». — « Ainsi, dit M. Foulet, cette vaillante dame « épousa » le duc de Glocester, à un moment où elle « avait épousé » un mari encore vivant et « avait eu épousé » un mari déjà mort ». — En effet; mais c'est le mot « enparavant » qui souligne ici l'antériorité, le recul dans le passé. Le passé surcomposé ne fait, au fond, que souligner le caractère de ce plus-que-parfait... très plus-que-parfait. L'auteur aurait pu renforcer aussi son premier plus-que-parfait. Cela n'aurait pas plus fait reculer dans le passé le mariage avec Jehan de Brebant, mais aurait, là aussi, affirmé fortement le fait que ces mariages appartiennent définitivement au passé. M. Foulet dit lui-même que la forme surcomposée « reporte le mariage dans un passé lointain, *en tout cas clos* ». Cette dernière restriction nous semble très juste, et essentielle.
10. M. Foulet cite encore le passage suivant de Froissart. Charles V cherche à prouver que les Anglais n'ont pas observé fidèlement le traité de Brétigny: il fait rédiger des lettres: « et là en dedens enclore toute la substance dou fait et quel cose li rois d'Engleterre et si enfant avoient juret à tenir, et en quoi par leurs scelés il s'estoient sousmis, et des renonciations ossi qu'il avoient faites, et des commissions que *il devoient avoir eu baillies à leurs gens*, et tous les points... ». M. Foulet écarte cet exemple, en disant que « Froissart a simplement voulu éviter la tournure normale « qu'ils auraient dû donner », et ajoute : « Il n'y a rien là qui nous annonce un développement postérieur ». Dans notre conception à nous cet emploi est très normal. On renforce un temps du passé qui, sans ce renforcement, aurait le même sens, à savoir celui que lui donne M. Foulet. Pour nous, cela n'a rien d'anormal, mais cela est en désaccord avec la théorie de M. Foulet. Celui-ci le constate, puis... il passe, en disant que cette construction n'a pas eu d'avenir.

Quelle est maintenant l'origine des formes surcomposées ?

Voici d'abord la théorie de M. Foulet.

Le passé défini (*il eut*) recule peu à peu, au moyen âge, devant deux rivaux, le passé indéfini (*il a eu*) et l'imparfait (*il avait*). Ce

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

recul du passé défini entraîne le recul du passé antérieur (*il eut parlé*), parce que ces deux temps sont solidaires : ce qui arrive au passé défini a nécessairement son contre-coup sur le passé antérieur, vu l'étroite dépendance de ce temps composé à l'égard de ce temps simple.

En d'autres termes : *il eut tort* cède à : *il a eu tort*.

De même : *il eut aimé* cède à : *il a eu aimé*.

Le passé surcomposé *il a eu aimé* serait donc une quatrième proportionnelle :

[passé défini]	*il eut tort*	=	*il eut aimé*	[passé antérieur]
[passé indéfini]	*il a eu tort*		*il a eu aimé*	[passé surcomposé].

Une fois cette forme (*il a eu aimé*) créée « on a tout de suite oublié cette origine, et tout se passe comme si *il a eu aimé* était un simple doublet de *il a aimé*, obtenu en intercalant un auxiliaire (*eu*) entre les deux éléments du composé ».

Tel est bien l'essentiel de la théorie de M. Foulet sur l'origine des formes surcomposées.

A quoi nous répondons :

Si tout se passe comme si *il a eu aimé* était un simple doublet de *il a aimé*, pourquoi ne pas admettre que tout se soit réellement passé ainsi ? Si aucun fait ne s'oppose à cette hypothèse, il me semble qu'elle *s'impose*.

Alors : *il a aimé* crée *il a eu aimé*, simple procédé de renforcement d'une forme affaiblie ;

il avait aimé crée *il avait eu aimé*.

C'est-à-dire : le passé indéfini crée le parfait surcomposé, le plus-que-parfait crée le plus-que-parfait surcomposé.

Suivent plus tard les autres formes surcomposées.

Dans une forme comme « ils s'étaient eu vus », le participe *eu* s'explique par le fait que *être* n'est ici qu'un remplaçant de *avoir*, puisqu'il s'agit d'une composition réfléchie.

Comment expliquer alors le fait que le plus-que-parfait surcomposé se montre dans les textes avant le passé indéfini surcomposé ? D'abord, nous n'avons pas été obligé, comme M. Foulet, d'écarter l'exemple de Froissart du XIV^e^ siècle. De sorte que nous constatons que le plus-que-parfait se trouve *quatre* fois au XIII^e^ siècle, tandis que le passé indéfini surcomposé ne se montre pas encore à cette époque dans les textes. Cela n'empêche pas du tout ces deux temps d'être

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

nés à peu près au même moment. Il peut y avoir là, vu le nombre infime d'exemples conservés, un simple hasard, comme le dit M. Foulet lui-même (p. 211).

Nous concluons: rien n'invite à dériver *il a eu aimé* de *il eut aimé*; tout invite, au contraire, à dériver *il a eu aimé* de *il a aimé* et *il avait eu aimé*, de *il avait aimé*, tout comme il faut dériver *ils eussent été venus* de *ils fussent venus*. Cette explication est en plein accord avec les faits, et ne se heurte à aucune des difficultés que rencontre la théorie de M. Foulet. Ce n'est pas le recul du prétérit qui aurait « ouvert les portes » aux formes surcomposées, mais un besoin de renforcer des temps qui commençaient à s'affaiblir, à se « grammaticaliser » un peu, comme dirait M. Meillet.

*
* *

Nous ne suivrons pas M. Foulet dans ses intéressantes tentatives pour localiser les emplois des temps surcomposés et trouver la région qui les a vu naître ; sur ce dernier point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui, lorsqu'il conclut : « Des causes semblables ont pu produire des effets identiques sur un territoire très étendu, sans qu'il y ait eu à toute force rayonnement d'un foyer unique... Il est sans doute vain d'en chercher le point de départ » (p. 249).

M. Foulet termine son étude en disant : « Ainsi ce n'est pas le prétérit qui disparaît... S'il est un temps qui se perde, c'est le parfait qui s'use vite et s'évanouit parfois pour longtemps ».

Je crois que le parfait, qui est le seul temps subjectif de nos trois temps modernes simples du passé, ne disparaîtra que bien difficilement de nos langues. Nous constatons, au contraire, en français comme en hollandais, qu'une langue perd bien plus facilement la forme spéciale d'un des deux temps *objectifs*, à savoir le passé défini. La disparition de cette *forme* est un des facteurs qui affaiblissent aussi bien le passé indéfini que l'imparfait. Mais le français et le hollandais prouvent tous les deux clairement que le besoin d'avoir, pour le passé, un temps subjectif, à côté d'un temps objectif, est assez fort pour conserver un passé indéfini. Lorsque cette *forme* s'affaiblit, on en crée au besoin une autre à côté, qui la renforce. Alors le passé indéfini pourrait disparaître. Mais il ne disparaît pas, ce qui prouve bien que, quelque affaibli qu'il puisse être, il remplit encore une fonction nécessaire. « Il n'y a plus de parfait — pour

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)

quelques siècles », dit M. Foulet. Il me semble que cela n'est pas exact : le français, comme nous l'avons vu, en possède même deux : le passé indéfini simple et le passé indéfini surcomposé, bien vivants tous les deux.

II

DONT CONJONCTION

Je voudrais tâcher, dans ces quelques pages, d'appliquer à un cas spécial le principe suivant : ce qui détermine la nature d'un signe *syntaxique*, ce n'est pas sa forme, mais sa *fonction*. Ce principe me semble être méconnu dans le cas que voici.

A côté de la construction : *Il n'est pas venu, que je sache,* l'ancien français connaît le même type de construction avec *dont*, par exemple:

Ne vos vi, don moi sovaingne, onques
(*Érec*, 1010).
Qu'onques chose que j'a mal taingne
Ne deïstes, don moi sovaingne
(*Yvain*, 5791-2).
Ainc mais, dont ele se membrast, n'oï tel duel
(*Chev. II esp.*,820).

Ce *dont* est-il pronom (ou adverbe) relatif, ou conjonction ?

Cette question n'a jamais été posée jusqu'ici, que je sache : tous ceux qui se sont occupés de ces constructions sont d'accord pour qualifier de « relatif » non seulement *dont*, mais également *que* dans *que je sache*. On se rappelle que Tobler explique l'emploi du subjonctif dans ces phrases par leur caractère de phrases subordonnées relatives, introduites par un « relatif sans antécédent ». Et il ajoute : « Il y avait, en outre, en ancien français, un grand nombre de tournures analogues ; quelques-unes étant introduites par *dont*, nous n'avons pas à hésiter sur la nature de *que* » [1]. La forme *dont* était donc pour Tobler un pronom relatif *par définition* ; il ne se posait pas la question de savoir si *dont* pourrait être conjonction. Ayant, dès lors, besoin de trouver à ces « relatifs sans antécédent » au moins un antécédent sous-entendu, il considérait comme tel « le contenu, l'étendue de ma croyance, de ma pensée, de mon savoir ».

1. Tobler, *Mélanges de Grammaire française*, I, p. 152.

BDD-A17930 © 1927 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 09:22:17 UTC)